



remboursement dettes paternelles

Par **supervielle**, le **04/03/2011** à **21:51**

Bonjour,

Mon père, divorcé, est à la retraite et vit seul depuis 3 mois. Il a une addiction à l'alcool, c'est ce qui a d'ailleurs provoqué la fin de sa dernière relation. Il a depuis toujours beaucoup de mal à se gérer notamment dans le domaine financier. Il a certes une retraite de 1500 euros par mois, mais cela ne l'a pas empêché de continuer à s'endetter. Il doit aujourd'hui rembourser un prêt de 15 000 euros et il a de plus une dette d'environ 2500 euros auprès d'une tierce personne. Ainsi, il était sous la menace d'une expulsion de son logement pour loyer impayé. Sa banquière va accepter le prélèvement du loyer et lui a demandé de lui remettre son chéquier. J'aimerais savoir ce qui se passe si mon père ne parvient plus à régler ses dettes, son prêt ou ses loyers. Est-ce que ses enfants devront rembourser ses dettes ou prêt, lui fournir un logement ou lui payer une pension alimentaire sachant qu'il a une retraite confortable ?

Par **Claralea**, le **04/03/2011** à **22:06**

Vous n'êtes pas redevable des dettes de votre père, on ne pourra pas vous demander de les payer à sa place.

Votre père gagnant 1500 euros de retraite par mois, il y a toujours un moyen d'échelonner ses dettes et de pouvoir les rembourser, ce n'est pas comme s'il avait si peu de revenu que vous devriez payer une aide alimentaire à votre père. Il n'est pas à la rue, c'est juste qu'il ne sait pas gérer son argent

C'est bien que la banquière accepte le prélèvement pour le loyer, il ne sera donc plus en retard de paiement sur ce sujet. Et de lui avoir pris son chequier, ça lui évitera de faire des achats n'importe comment et d'avoir un découvert.

Par **supervielle**, le **05/03/2011** à **00:04**

Merci pour votre réponse. Existe-t-il un article de loi qui le spécifie ?